

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 30 SEPTEMBRE 2012



ANNEXE

SOMMAIRE

(CHIFFRES EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS SAUF MENTION CONTRAIRE)

NOTES

1. Faits significatifs
2. Principes et méthodes comptables du Groupe
3. Actif non courant
4. Actif courant
5. Information sur les capitaux propres consolidés
6. Provisions non courantes et courantes
7. Dettes financières non courantes et courantes
8. Principaux éléments de variation de l'endettement net
9. Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité
10. Résultat Opérationnel
11. Charge d'impôt
12. Information sectorielle
13. Principaux taux de conversion

----- 0 -----

Déclaration de conformité :

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (le « Groupe ») au 30 septembre 2012 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretations Committee ou émises par l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 septembre 2012, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne à l'exception de l'amendement IAS 1 sur la présentation de l'état des charges et produits comptabilisés, entré en vigueur au sein de l'Union européenne le 6 juin 2012.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat et l'état des charges et produits comptabilisés,
- ✓ le tableau de variation des capitaux propres,
- ✓ le tableau des flux de trésorerie,
- ✓ l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2011 et au 30 septembre 2011.

1.0 FAITS SIGNIFICATIFS

1.1. PERIMETRE AU 30 SEPTEMBRE 2012

Au 30 septembre 2012, le périmètre comprend 1 116 entités contre 1 132 à fin 2011. La réduction nette de (16) entités concerne principalement Bouygues Immobilier (déconsolidations en fin de programme de SCI / SNC, etc.) et Colas (consolidation de sociétés du groupe Servant, fusion, etc.).

	SEPTEMBRE 2012	DÉCEMBRE 2011
Intégrations globales	848	865
Intégrations proportionnelles	208	206
Mises en équivalence	60	61
	1 116	1 132

1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2012

1.2.1. Faits significatifs

Les principales acquisitions et opérations de l'exercice 2012 sont présentées ci-après :

- Le 17 janvier 2012, Bouygues Telecom est devenue titulaire pour un montant de 683 millions d'euros d'une autorisation d'utilisation de lots de fréquences de 10 MHz dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, avec engagement d'accueillir des MVNO. Cette autorisation, dont la mise en service sera effective ultérieurement, est consentie pour une durée de 20 ans.
- Le 27 janvier 2012 Bouygues a levé 800 millions d'euros grâce à une émission obligataire à 10 ans et portant un coupon de 4,5 %, en prévision de remboursement d'échéances à venir. Le paiement est intervenu le 9 février 2012.
- Le 18 septembre 2012, Bouygues a levé 700 millions d'euros grâce à une émission obligataire à échéance 2023 et portant un coupon de 3,625 %. Le paiement est intervenu le 2 octobre 2012.
- Les mesures de réorganisation et d'adaptation lancées chez Bouygues Telecom et TF1 sont un impact de (95) millions d'euros dans les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2012 (cf Note 10, autres charges opérationnelles).

1.3. CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2012 :

Il s'élève à 24 597 millions d'euros, en hausse de 3,7 % par rapport à l'activité des neuf premiers mois 2011 à 23 719 millions d'euros.

1.4. FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2012

- Le 4 octobre 2012, Alstom a réalisé une augmentation de capital de 350 millions d'euros par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. A la suite de cette opération, la participation de Bouygues est de 29,40 %, contre 30,71 % au 30 septembre 2012. Selon la norme IAS 28, cette opération se traduit mécaniquement par une perte de dilution de (53) millions d'euros qui sera enregistrée en résultat au quatrième trimestre 2012.
- Le plan de départ volontaire chez Bouygues Telecom, annoncé début juillet 2012, a été lancé le 19 octobre 2012 et concerne 556 postes. Aucune provision n'est enregistrée dans les comptes au 30 septembre 2012.

----- O -----

2.0 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.1. LES ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

a) Construction :

- Bouygues Construction (BTP, énergie et services),
- Bouygues Immobilier,
- Colas (Routes).

b) Télécoms - Médias :

- TF1 (télévision),
- Bouygues Telecom (téléphonie mobile / fixe / télévision et internet).

c) Le groupe Bouygues détient également, une participation de 30,71 % dans le groupe Alstom (Alstom Thermal Power, Alstom Renewable Power, Alstom Transport, Alstom Grid).

2.2. PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées et les coentreprises. Ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009, en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 14 novembre 2012.

Les états financiers consolidés condensés au 30 septembre 2012 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les IFRS ; ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2011 et au 30 septembre 2011.

Au 30 septembre 2012, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2011 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2012. De ce fait, l'ensemble des principes et méthodes comptables du Groupe n'est pas repris de manière détaillée en note 2 de l'annexe au 30 septembre 2012. Les états financiers consolidés condensés à cette date doivent être examinés conjointement avec ceux établis au 31 décembre 2011.

- *Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2012 :*
 - **Amendement IFRS 7** : informations à fournir sur les transferts d'actifs (norme obligatoire au 1^{er} janvier 2012). Cet amendement ne modifie pas les modalités actuelles de comptabilisation des opérations de titrisation mais précise les informations devant être publiées.
 - **Amendement IAS 1** : présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI). L'amendement IAS 1, bien que non adopté par l'Europe au 31 décembre 2011, avait été appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2011 par le Groupe dans la mesure où il n'entraîne pas en contradiction avec des textes déjà adoptés. Il est entré en vigueur au sein de l'Union européenne le 6 juin 2012 et il est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013.

- **Amendement IAS 19** : avantages du personnel (norme publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 6 juin 2012 et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 avec application anticipée autorisée au 1^{er} janvier 2012). Cette norme sera anticipée dans les comptes consolidés de l'exercice 2012. Dans la mesure où le groupe comptabilise déjà en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies, l'application de ce changement de méthode aurait eu un impact non significatif sur la situation nette et le résultat net de l'exercice 2011. L'impact en capitaux propres de (17) millions d'euros (nets d'impôts différés actifs) correspond à l'effet d'une modification de régime de retraite intervenue en 2005, net de la part ayant fait l'objet depuis d'un étalement par résultat selon la norme IAS 19 actuelle.
- *Principales autres normes, amendements et interprétations essentielles publiées par l'IASB, non encore approuvés par l'Union européenne.*

L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants avant le 30 septembre 2012, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

Norme	Date d'application IASB*	Impacts Groupe attendus
Amendement IFRS 1 : hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants ^a	1 ^{er} juillet 2011	Sans incidence sur les comptes
Amendement IAS 12 : impôt différés : recouvrement des actifs sous-jacents ^a	1 ^{er} janvier 2012	Sans incidence sur les comptes
IAS 28 révisée : participations dans les entreprises associées et coentreprises ^a	1 ^{er} janvier 2014	En cours d'évaluation
IAS 27 révisée : états financiers individuels ^a	1 ^{er} janvier 2014	Sans incidence sur les comptes
IFRS 10 : états financiers consolidés ^a	1 ^{er} janvier 2014	En cours d'évaluation
IFRS 11 : accords conjoints ^a	1 ^{er} janvier 2014	En cours d'évaluation
IFRS 12 : informations à fournir sur les participations dans les autres entités ^a	1 ^{er} janvier 2014	En cours d'évaluation
IFRS 13 : évaluation à la juste valeur ^a	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
IFRS 9 : instruments financiers classification et évaluations des actifs financiers	1 ^{er} janvier 2015	Non estimable à ce jour (projet en cours)

* *sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne*

(a) Le 1^{er} juin 2012, l'Accounting Regulatory Committee a voté en faveur de l'adoption de ces normes par l'Union européenne et propose une application obligatoire des normes sur la consolidation au 1^{er} janvier 2014, avec une adoption anticipée au 1^{er} janvier 2013.

- Choix comptables / estimations dans l'évaluation de certains Actifs / Passifs / Produits et Charges :

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont parfois été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill, des paiements en actions (stock-options), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actifs, et des provisions, etc.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.3. METHODES DE CONSOLIDATION

- Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

- Au 30 septembre 2012, Bouygues détient 43,65 % du capital et des droits de vote de TF1. Le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur les points ci-après :
 - Bouygues détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues ;
 - la détermination par Bouygues seule des décisions en assemblée générale est manifeste sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

- Intégration proportionnelle : participations dans les coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus, conviennent d'exercer une activité économique, sous contrôle conjoint ; les actifs / passifs, charges et produits de ces sociétés sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en quote-part du pourcentage de contrôle : c'est le cas notamment pour les sociétés en participation travaux de Bouygues Construction, Colas et les sociétés immobilières de Bouygues Immobilier.

- Participations dans les sociétés associées

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ; cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 30,71 %, et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration.

Au 30 septembre 2012, la participation dans Alstom est comptabilisée dans la rubrique « Entités associées » selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition (y compris goodwill) complétée des contributions de la période au résultat net.

Sur la base de la publication par Alstom le 7 novembre 2012 de ses résultats semestriels de l'exercice 2012/2013 et compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices annuels d'Alstom (31 mars) et de Bouygues (31 décembre), la contribution d'Alstom au résultat net du troisième trimestre 2012 de Bouygues est de 67 millions d'euros contre 40 millions d'euros au troisième trimestre 2011, soit une contribution de 181 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (134 millions d'euros pour 2011).

L'amortissement des réestimations pratiquées au titre des actifs identifiables incorporels et autres d'Alstom, au compte de résultat consolidé du Groupe, s'élève à (11) millions d'euros, pour la part revenant au groupe Bouygues.

- Contrats de concession et PPP (partenariats public-privé) :

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats de concessions et PPP sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées, compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence ou, à défaut, non consolidées.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de leur valeur.

2.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des intérêts minoritaires :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet »),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux minoritaires, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les intérêts minoritaires étant, selon le choix retenu, évalués ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les intérêts minoritaires, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS3 R, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre le prix payé ou encaissé et la valeur comptable des intérêts minoritaires est constatée directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas constatation de goodwill complémentaire. Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle. Cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise. Les normes révisées laissent le choix à l'appréciation d'un goodwill complet ou partiel (acquisitions nouvelles).

2.5. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

2.5.1. Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2. États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6. METHODE D'APPRECIATION DES IMPOSITIONS

- Lors des clôtures intermédiaires, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34. La charge d'impôt de chacune est prise en compte au titre de la période sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf sociétés holding appréciées selon une imposition réelle à fin de période).
- Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :
 - des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ; et sont revus à chaque clôture.

- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon les pays. Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en Actifs ou Passifs non courants.

2.7. ACTIF NON COURANT

2.7.1. Suivi de la valeur des actifs immobilisés et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

Méthode de test de dépréciation de TF1, Bouygues Telecom et Colas

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- a) Pour TF1, métier coté en Bourse et présentant une bonne liquidité : à partir du cours de Bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte d'une prime de contrôle, sinon par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
- b) Pour les autres métiers : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
 - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à 3 ans élaboré par la direction du métier concerné, approuvé par le conseil d'administration de l'entité et de Bouygues SA, le cas échéant.
 - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital en fonction du secteur d'activité concerné, en utilisant un panel de sociétés comparables.
 - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant, et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

Test de dépréciation de la participation dans Alstom

Compte tenu du fait que le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation « Entreprise associée » n'est pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36.

La valeur comptable totale de la participation dans Alstom fait l'objet d'un test de dépréciation, en la comparant à la valeur recouvrable déterminée sur la base de prévisions établies par un panel d'analystes financiers.

Test au 30 septembre 2012

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis les derniers tests réalisés, TF1, Bouygues Telecom, Colas et la participation dans Alstom n'ont pas fait l'objet d'un nouveau calcul de valeur recouvrable.

Les informations publiées par Alstom le 7 novembre 2012 relatives à ses comptes du premier semestre 2012/2013 et la prise en compte de l'effet de dilution induit par l'augmentation de capital du 4 octobre 2012 ne remettent pas en cause les conclusions du test effectué au 30 juin 2012.

En note 3.4 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 28 septembre 2012 (TF1 / Alstom / Colas) ; à cette date, aucun événement significatif ne vient remettre en cause les valeurs comptables présentées pour ces sociétés.

2.8. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme suit :

Résultat net consolidé des sociétés intégrées avant : dotations nettes aux amortissements et provisions / résultat sur cessions d'actifs / coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôts de l'exercice (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.9. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.9.1. EBITDA

Il correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

2.9.2. Cash-flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

2.9.3. Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.10. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

Le Groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

2.11. COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers présentés au 30 septembre 2012 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 30 septembre 2011.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des neuf premiers mois de 2012 par la société Leadbitter (Bouygues Construction), acquisition de fin mars 2011, s'élève à 367 millions d'euros (255 millions d'euros pour les neuf premiers mois 2011).

----- 0 -----

NOTE 3 ACTIF NON COURANT

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes par métier sont détaillées en note 12 : "Information sectorielle".

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NET	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
30/09/2012	1 456	3 806	885	399	6 546
dont locations financements	13	42	9		64
31/12/2011	1 384	3 791	916	451	6 542
dont locations financements	14	42	4		60

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NET	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
30/09/2012	44	696	1 160 ^(a)	1 900
31/12/2011	48	714	447	1 209

a) Dont 943 d'autorisation de fréquences 4G en immobilisations en cours (activité Telecom) incluant 32 de capitalisation de frais financiers (dont 10 comptabilisés chez Bouygues Telecom).

3.3 GOODWILL

3.3.1. Evolution de la valeur nette de la rubrique au 30 septembre 2012

(hors goodwill sur entités associées → voir note 3.5)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2011	5 645	(65)	5 580
Changements de périmètre	64		64
Autres mouvements (change et autres)	7		7
Dotations nettes		(8)	(8)
30/09/2012	5 716	(73)	5 643

3.3.2. Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Métiers	30/09/2012		31/12/2011	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
Bouygues Construction (filiales) (a)	422	99,97%	388	99,97%
Colas (b)	1 094	96,55%	1 069	96,55%
TF1 (b)	1 458	43,65%	1 458	43,59%
Bouygues Telecom (b)	2 668	89,55%	2 664	89,55%
Autres	1		1	
Total	5 643		5 580	

(a) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(b) Goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

3.4 PRIX DE REVIENT CONSOLIDÉ DES ACTIONS COTÉES (EN EUROS)

	Prix de revient consolidé par action au 30 septembre 2012	Cours de clôture de l'action au 28 septembre 2012
TF1 (b)	13,52	6,48 (a)
Colas	96,19	101,80
Alstom (b)	51,87	27,29

(a) 7,45 euros après prise en compte d'une prime de contrôle

(b) Voir note 2 / § 2.7

3.5 ENTITÉS ASSOCIÉES

	Valeur nette
31/12/2011	5 085
Ecart de conversion	14
Changement de périmètre	159 (b)
Quote-part de résultat de la période	210
Distribution de dividendes	(128)
Autres variations	(65)
30/09/2012	5 275 (a)

(a) Dont Alstom = 4 479 (goodwill : 2 595) et Cofiroute (Colas) = 481

(b) Dont TF1 = 161. L'option d'achat portant sur la participation de 33.5 % de TF1 dans la société Groupe AB détenue par Claude Berda (comptabilisé en « Autres actifs financiers non courants » au 31/12/2011) est arrivée à expiration sans avoir été exercée. La disparition de cette option a rétabli l'influence notable qu'exerçait TF1 dans le Groupe AB, entraînant la consolidation par mise en équivalence pour 161 M€.

NOTE 4 ACTIF COURANT

STOCKS

	30/09/2012		31/12/2011	
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Stocks de promotion immobilière	1 424	(121)	1 303	1 176
Stocks de matières premières et produits finis	1 127	(39)	1 088	915
Programmes et droits de diffusion (TF1)	777	(151)	626	636
Total	3 328	(311)	3 017	2 727

NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CAPITAL DE BOUYGUES SA (en euros)

Au 30 septembre 2012, le capital social de Bouygues SA est constitué de 314 869 079 actions de un euro (pas d'évolution depuis le 31/12/2011).

NOTE 6 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel long terme (a)	Litiges, contentieux, réclamations travaux (b)	Garanties données (c)	Autres provisions non courantes (d)	TOTAL
31/12/2011	480	360	382	643	1 865
Ecart de conversion	2		1	4	7
Changement de périmètre		(1)	1	6	6
Dotations de la période	49	42	52	90	233
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (e)	(12)	(58)	(41)	(64)	(175)
Gains et pertes actuariels affectés directement en capitaux propres	71 (f)				71
Virements de rubriques et autres	(1)	2	(5)	26	22
30/09/2012	589	345	390	705	2 029

(a) Avantages au personnel à long terme	589
• Indemnités de fin de carrière (IFC) et médailles du travail	529
• Autres avantages au personnel long terme (fonds de pension sur filiales anglosaxonnes [filiales Colas] pour l'essentiel)	60
 (b) Litiges et contentieux, réclamations travaux	345
• Provisions sur litiges clients	171
• Réclamations sous traitants	31
• Autres litiges personnel et divers	143
 (c) Garanties données	390
• Provisions pour garanties données	293
• Provisions pour garanties complémentaires bâtiment/génie civil/travaux publics	97
 (d) Autres provisions non courantes	705
• Provisions pour risques liés aux divers contrôles administratifs et sur filiales et participations	241
• Provisions pour frais de remise en état des sites	237
• Autres provisions non courantes	227
 (e) Dont reprises de provisions non utilisées : (71)	
(f) Impact déjà reconnu au 30 juin 2012 et inchangé au 30 septembre 2012 lié à la variation du taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière projeté à la date de départ en retraite (IFC et fonds de pension) [essentiellement taux ibox A10+]	

6.2 PROVISIONS COURANTES

Provisions liées au cycle d'exploitation

	Garanties données aux clients	Risques chantiers travaux & fin de chantiers	Pertes à terminaison (a)	Autres provisions courantes (b)	TOTAL
31/12/2011	56	289	205	281	831
Ecart de conversion		2		(1)	1
Changement de périmètre				(1)	(1)
Dotations de la période	15	80	47	68	210
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (c)	(17)	(109)	(78)	(86)	(290)
Virements de rubriques et autres	4	(7)	(2)	7	2
30/09/2012	58	255	172	268	753

(a) Les provisions pour pertes à terminaison concernent l'activité construction : Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas (l'indication de provision individualisée par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci).

(b) Principales natures en autres provisions courantes : charges de réassurances / frais de remise en état des sites (partie courante) / garanties locatives (Bouygues Immobilier) / cofinancement de films (TF1) / litiges clients et garanties de passif (TF1) / provision fidélisation des clients "entreprises" (Bouygues Telecom)

(c) Dont reprises de provisions non utilisées : (95)

NOTE 7 - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

7.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	Total 30/09/12	Total 31/12/11	Total 30/09/12	Total 31/12/11
Emprunts obligataires	889 (a)	121	6 179 (a)	6 094
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	62	58	700	589
Emprunts issus des locations financement	16	20	29	35
Emprunts et dettes financières diverses	15	17	83	89
Total emprunts	982	216	6 991	6 807

(a) Bouygues SA = émission d'un emprunt obligataire en février 2012 pour un montant de 800 M€ (échéance février 2022 : dettes financières non courantes) et classement de l'emprunt obligataire d'échéance mai 2013 en dettes financières courantes pour un montant de 709 M€

7.2 COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les emprunts obligataires à échéance 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2022 et 2026 comportent une clause de « change of control » (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

NOTE 8 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2011	Flux 2012	30/09/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 415	(800)	2 615
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(239)	(218)	(457)
Trésorerie nette	3 176	(1 018)	(a) 2 158
Dettes financières long terme	(6 807)	(184)	(6 991)
Dettes financières courantes	(216)	(766)	(982)
Instruments financiers nets	(15)	(2)	(17)
Endettement brut	(7 038)	(952)	(7 990)
Endettement net (passif)	(3 862)	(1 970)	(5 832)

(a) Flux nets de trésorerie analysés au tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012

NOTE 9 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

9.1 ANALYSE GLOBALE PAR NATURE

ACTIVITE	30 septembre	
	2012	2011
Ventes	2 556	2 238
Prestations de service	8 636	8 746
Contrats de construction	13 405	12 735
Chiffre d'affaires	24 597	23 719
Autres produits de l'activité	71	93
Total	24 668	23 812

9.2 CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

ACTIVITE	30 septembre 2012				30 septembre 2011			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	3 987	3 600	7 587	31%	3 769	3 219	6 988	29%
Immobilier	1 546	85	1 631	7%	1 480	67	1 547	7%
Routes	5 396	4 213	9 609	39%	5 321	3 758	9 079	38%
Médias	1 496	328	1 824	7%	1 543	281	1 824	8%
Télécoms	3 939		3 939	16%	4 274		4 274	18%
Bouygues SA et Autres	3	4	7	0%	4	3	7	0%
CA consolidé	16 367	8 230	24 597	100%	16 391	7 328	23 719	100%

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL 30/09/12	TOTAL 30/09/11
Chiffre d'affaires total	7 748	1 631	9 670	1 853	3 951	94	24 947	24 016
Chiffre d'affaires inter-activité	(161)		(61)	(29)	(12)	(87)	(350)	(297)
Chiffre d'affaires nets avec clients externes	7 587	1 631	9 609	1 824	3 939	7	24 597	23 719

NOTE 10 – RESULTAT OPÉRATIONNEL

	30 septembre	
	2012	2011
Résultat opérationnel courant	954	1 338
Autres produits opérationnels		38 ^(b)
Autres charges opérationnelles	(95) ^(a)	
Résultat opérationnel	859	1 376

Détail :

(a) TF1 : coûts non récurrents dans le cadre du plan d'optimisation (25) et Bouygues Telecom : charges d'adaptation aux nouvelles conditions du marché (réorganisation des canaux de distribution) pour (70)

(b) Bouygues Telecom : produits de cession divers

NOTE 11 - CHARGE D'IMPÔT

	30 septembre	
	2012	2011
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(172)	(339)
Impositions différées nettes	(60)	(56)
Charge d'impôt	(232)	(395)

NOTE 12 - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité les éléments ci-dessous :

ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL	TOTAL
COMPTE DE RÉSULTAT							30/09/12	30/09/11
Résultat opérationnel courant	260	123	236	154	206	(25)	954	1 338
Autres produits opérationnels								38
Autres charges opérationnelles				(25)	(70)		(95)	
Résultat opérationnel	260	123	236	129	136	(25)	859	1 376
Résultat net part du Groupe	174	75	172	38	68	37 ^(a)	564	794
(a) dont résultat Alstom : 170 ; voir note 2.3								
BILAN							30/09/12	31/12/11
Immobilisations incorporelles et corporelles	702	28	2 567	346	4 633	170	8 446	7 751
Endettement net	2 700	168	(786)	(18)	(1 475)	(6 421)	(5 832)	(3 862)
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS							30/09/12	30/09/11
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	117	10	223	18	1 279 ^(b)	26 ^(b)	1 673	997
Ebitda	432	117	538	201	807	(24)	2 071	2 314
Capacité d'autofinancement	419	121	621	169	723	62	2 115	2 483
Cash Flow Libre	203	72	296	109	(609)	(73)	(2)	886
(b) dont 715 d'investissements liés à la 4G (activité Telecom)								

NOTE 13 - PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture en Euro (a)		Cours moyen de la période (b)	
		30/09/2012	31/12/2011	01/01 au 30/09/2012	Exercice 2011
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,134140	0,134513	0,134406	0,134235
Grande Bretagne	Livre sterling	1,249734	1,197175	1,230867	1,147776
Hongrie	Forint hongrois	0,003516	0,003179	0,003461	0,003563
Pologne	Zloty polonais	0,240125	0,224316	0,238380	0,241664
République Tchèque	Couronne tchèque	0,040154	0,038779	0,039830	0,040651
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,221592	0,231305	0,225213	0,235852
Suisse	Franc suisse	0,827267	0,822639	0,830925	0,811804
AMERIQUE DU NORD					
Etats-Unis	Dollar US	0,771962	0,772857	0,775655	0,714277
Canada	Dollar canadien	0,788768	0,756716	0,777061	0,724366
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,090149	0,090013	0,090153	0,088806
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,024985	0,024396	0,024944	0,023380
Hong Kong	Dollar hong kong	0,099577	0,099493	0,099987	0,091777
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,092541	0,095393	0,096629	0,098585

(a) Conversion du bilan

(b) Conversion du compte de résultat